

DELIBERATION N° 8

<p style="text-align: center;">Conservatoire à rayonnement départemental Camille Saint Saëns de Dieppe – Détermination des tarifs applicables aux élèves dieppois pour l'année 2011-2012</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE 26 MAI DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 19 mai 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 2.3), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, Monsieur ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 2.3), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n° 2.3), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à Mme GAILLARD Marie Catherine, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude à M. BREBION Bernard, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que conformément aux statuts du Sydempad, chaque collectivité membre est invitée à fixer les tarifs applicables à ses ressortissants, avant le début de la campagne d'inscriptions qui se déroulera dans la période s'étendant de la mi-juin au 8 juillet pour les réinscriptions et dans la première quinzaine du mois de septembre pour les nouvelles inscriptions.

Par délibération n° 4 en date du 1^{er} juillet 2010 le Conseil Municipal a approuvé l'application aux élèves du conservatoire des nouvelles modalités de tarification en fonction du quotient familial, hormis pour les élèves des horaires aménagés de l'enseignement du premier degré qui bénéficient à ce jour de la gratuité et ne sont pas concernés par cette tarification.

Conformément à la délibération n° 4 en date du 2 avril 2010 qui prévoit que les actualisations annuelles de tranches de quotients effectuées au 1er janvier sont adossées à l'actualisation des tranches du barème de l'impôt au revenu, figurant à l'article 197 du CGI, votée chaque année dans le cadre de la loi de finances, les tranches du barème font l'objet pour cette année d'une revalorisation de 0,4 %.

Par ailleurs, il est proposé de reconduire les tarifs.

TRANCHES DE QF MENSUELS					
105,40	287,16	341,36	682,71	1024,11	1365,46
à	à	à	à	à	à
287,15	341,35	682,70	1024,10	1365,45	1706,80 et +

Eveil – initiation musique/danse/théâtre Cours collectifs musique jeunes (-25 ans) Horaires aménagés secondaires à dominante vocale Atelier danse (hip hop et autres) 2ème instrument adultes					
30 €	50 €	70 €	85 €	110 €	140 €
à	à	à	à	à	à
50 €	70 €	85 €	110 €	140 €	170 €

Cours collectifs + 1 instrument jeunes (-25 ans) Horaires aménagés secondaires (cours collectifs et 1 instrument) Cours collectifs musique adultes Théâtre Coursus et adultes					
45 €	75 €	105 €	127 €	165 €	205 €
à	à	à	à	à	à
75 €	105 €	127 €	165 €	205 €	250 €

Cours collectifs + 2 instruments jeunes (-25 ans) Horaires aménagés secondaire (cours collectifs et 2 instruments) Cours collectifs + 1 instrument adultes Cursus danse					
60 € à 100 €	100 € à 140 €	140 € à 172 €	172 € à 220 €	220 € à 275 €	275 € à 340 €

L'inscription au cursus danse inclut la possibilité de participer à un ou plusieurs ateliers danse.

S'agissant des catégories, la limite d'âge permettant de bénéficier du tarif « jeune » est de 25 ans, étant précisé que le basculement vers le tarif adulte intervient l'année scolaire au cours de laquelle l'âge de 25 ans est atteint.

Considérant les avis formulés par les commissions n° 1 et n° 5 réunies le 16 mai 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les propositions tarifaires pour l'année scolaire 2011-2012, comme définies ci-dessus.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions tarifaires ci-dessus par :**

☞ **32 voix « pour » (Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe des Elus Verts, Groupe Dieppe-A-Venir, M. CHAUVIERE Jean Claude, Conseil indépendant),**

☞ **7 voix contre (Groupe « Dieppe Ensemble », Groupe « Centriste).**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--